



COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

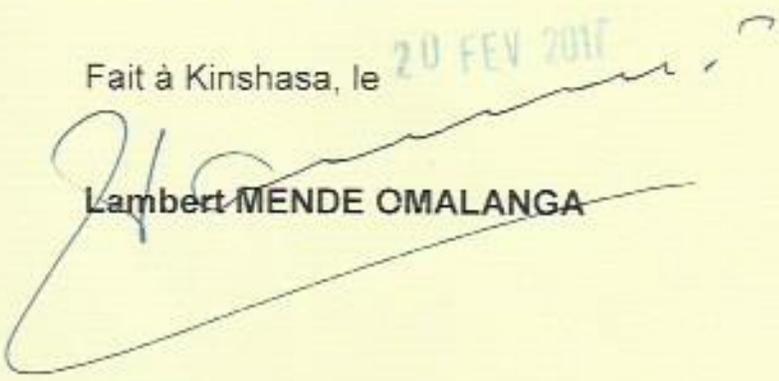
Le 18 février dernier, à la suite de la diffusion sur les réseaux sociaux d'une vidéo supposée rendre compte des atrocités attribuées aux éléments des FARDC, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a fait une mise au point en vue de rétablir les faits.

En dépit de cette mise au point, une indignation associée à des attaques en règle continue de monter de la part de certaines sources au sujet de ces images atroces. Ainsi en est-il des demandes adressées au Gouvernement de la part d'autorités américaines et françaises d'une « enquête avec des organisations internationales » sur ces allégations.

Le Gouvernement congolais qui fait régulièrement les frais de l'agitation et de rumeurs malveillantes sur les réseaux sociaux rappelle que la RDC n'est pas une exception en matière de droit international. Dès lors, elle ne peut que s'en tenir aux principes du droit universel de la charge de la preuve qui incombe à l'accusateur. A propos des prétendues exécutions extrajudiciaires alléguées dans ces images d'amateurs anonymes, il ne lui revient donc pas de prouver l'innocence des FARDC qui auraient, aussi paradoxalement, signé de tels crimes. Il appartient aux accusateurs, jusque-là inconnus, de prouver ces faits afin que tous les éléments incriminés en répondent conformément à la loi.

Le Gouvernement en appelle à ses partenaires de cesser de promouvoir des attitudes condescendantes et/ou délibérément malveillantes vis-à-vis des institutions de la RDC qui s'emploient à consolider un Etat de droit.

Fait à Kinshasa, le 20 FEV 2017


Lambert MENDE OMALANGA